

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de l'Université Laval, tenue en mode virtuel, le mercredi 25 avril 2023, à 18 h 30.

Sont présentes : 67 personnes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration de la Caisse, Marie-Ève Myrand, souhaite la bienvenue aux membres présents à cette assemblée générale annuelle virtuelle.

Elle mentionne qu'elle agira en tant que présidente d'assemblée et présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation, soit Jade-Élie Savoie, administratrice du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature, et Manon Savard, directrice générale de la Caisse et secrétaire adjointe du conseil d'administration.

Elle précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. Elle rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Elle énumère aussi les autres conditions lui permettant d'exercer ce droit.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Les membres sont invités à visionner le message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

M^{me} Myrand présente les règles de fonctionnement pour cette assemblée à distance.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente d'assemblée explique qu'il faut nommer deux personnes scrutatrices et résume le rôle de ces personnes. Elle recommande Manon Savard et Josée Paquet afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Manon Savard et Josée Paquet comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait lecture de la proposition de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

2.3 Adoption de l'ordre du jour

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

3.3 Rapport financier

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolutions spéciales

- 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
- 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) / (vote en différé)
- 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4 Élection par votation / (vote en différé)
- 5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

Étant donné que les membres ont pu prendre connaissance du projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse, Marie-Ève Myrand mentionne qu'il n'y aura pas lecture ni résumé de ce procès-verbal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Marie-Ève Myrand présente tous les membres qui composent le conseil d'administration de la Caisse. Elle présente ensuite les principales réalisations de l'année 2022.

Elle remercie tous ceux et celles qui s'engagent à la Caisse avec passion, soit les membres du conseil d'administration, les gestionnaires et le personnel. Sous la direction dynamique de Manon Savard, leur travail permet de répondre toujours plus efficacement aux besoins des membres. Finalement, elle remercie chaleureusement les 17 555 membres qui font confiance à la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Marie-Ève Myrand présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

La présidente invite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Elle invite par la suite la directrice générale de la Caisse, Manon Savard, à prendre la parole. Cette dernière présente une capsule vidéo sur les résultats de la Caisse au 31 décembre 2022.

Après cette capsule, la directrice générale souligne la bonne santé financière de la Caisse et remercie les membres du conseil d'administration, les gestionnaires et les employés pour leur engagement hors du commun et leur mobilisation, ainsi que les membres pour leur fidélité et confiance.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite les membres à visionner une courte capsule vidéo qui présente les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu.

La directrice générale présente par la suite le solde du FADM.

En terminant, la présidente annonce les récipiendaires 2023 des bourses Yves-Chartier et Un parcours inspirant.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les membres à utiliser la plateforme de visionnement de l'AGA pour poser leurs questions. Un membre demande des explications sur l'augmentation de la cotisation

auprès de la Fédération. La directrice générale mentionne que cette augmentation s'explique en grande partie par l'importance des investissements en technologie et en sécurité et donne quelques exemples.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 *Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation*

La présidente explique aux membres la nature des modifications proposées à l'Annexe A du Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du nouveau Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse. La résolution est soumise aux membres.

ATTENDU QUE le conseil d'administration recommande d'abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est dûment proposé et appuyé :

- D'adopter la modification à l'Annexe A du Règlement intérieur de la caisse visant à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;
- D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le conseil d'administration est composé de neuf (9) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs sortants	3	3	3

Le premier cycle débute au 1^{er} janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2023.

Suite au vote, la présidente confirme que la présente résolution spéciale est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de l'Université Laval.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) / vote en différé

La présidente invite les membres à visionner une vidéo expliquant cet élément distinctif de notre coopérative.

La directrice générale présente par la suite la proposition du conseil d'administration en vue de la votation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la recommandation de partage des excédents tel que présentée sera soumise au vote après les présentations de ce soir.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 *Nomination des officiers pour la période d'élection*

M^{me} Myrand mentionne que comme elle est elle-même une personne candidate, Jade-Élie Savoie, membre du conseil d'administration de la Caisse et présidente du comité de mise en candidature, agira comme présidente d'élection.

Daisy Rioux-Corneau agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 *Rapport du comité de mise en candidature*

Jade-Élie Savoie rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Elle présente par la suite le rapport du comité de mise en candidature et explique que considérant que la modification de l'Annexe A du RIC visant à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration a été adoptée, les 3 postes à pourvoir seront tous des postes universels, soit résider au Québec, y être domicilié ou y travailler.

5.3.3 *Présentation des personnes candidates*

Elle nomme les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, soit Aymen El Akbari, Marie-Ève Myrand, Tony Quirion et James Douglas Thwaites. Trois postes sont à pourvoir. Les personnes candidates sont invitées à se présenter brièvement à la caméra. Cette portion d'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse ainsi qu'un document de présentation de chaque candidat.

5.3.4 *Élection par votation (vote en différé)*

Jade-Élie Savoie rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des prochains jours.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente d'assemblée reprend la parole et explique que les membres auront à voter en différé sur 2 éléments au cours des prochains jours, soit :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et
- L'élection des membres du conseil d'administration

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit peuvent voter et que la réécoute est possible sur le site de la Caisse pour accéder à toute la documentation disponible pour exercer leur droit de vote. Elle mentionne que des bornes de votation sont disponibles en caisse pour les personnes qui n'ont pas AccèsD. Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours et ce, jusqu'au 29 avril 2023, 23 h 59. Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de tous ses collègues du conseil d'administration, la présidente, Marie-Ève Myrand, remercie les membres pour leur présence à cette assemblée générale annuelle ainsi que toute l'équipe engagée de la Caisse sous la direction de Manon Savard qui fait vivre quotidiennement la nature coopérative de cette organisation.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes : 94,15 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.
- Sont déclarés élus aux postes d'administrateurs : Aymen El Akbari, Marie-Ève Myrand et Tony Quirion.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 30 avril 2023, à 23 h 59.

Manon Savard, secrétaire adjointe

Marie-Ève Myrand, présidente